

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Yom Kippour



Au Puits de La Paracha

Les Dix jours de repentir Yom Kippour

« *Lorsqu'Il est présent* » : saisir la main d'Hachem lorsqu'Il nous la tend

Ainsi parle le Prophète : « *Recherchez Hachem lorsqu'Il est présent.* » (Isaïe 55, 6) Et Rachi d'expliquer : « *Lorsqu'Il est présent*, (cela signifie) tant qu'Il vous dit : recherchez-Moi ! » Nos Sages (Roch Hachana 18a) nous révèlent qu'il est question ici des Dix jours de repentir entre Roch Hachana et Yom Kippour, pendant lesquels le Saint-Béni-Soit-Il nous lance un appel plein d'affection en criant "revenez à Moi !". Il tend Sa main aux auteurs et les aide à se repentir. L'homme sensé doit juste veiller à ne pas être assez fou pour jeter ce qu'on lui tend (la Guémara ('Haguiga 4a) définit le "fou" comme celui à qui on tend un objet et qui le jette). Il ne gaspillera donc pas un seul instant de son temps dans les vanités du monde, car celui qui agirait ainsi à cette époque de l'année ne mériterait pas le titre d'homme civilisé.

Ces jours sont en effet différents de tous les autres : le Saint-Béni-Soit-Il se trouve alors Lui-même présent parmi nous et, plus encore, c'est Lui-même qui vient alors vers nous. Le Midrach (Tan'houma Haazinou, 4) rapporte qu'Hachem dit à Ses enfants : « Si vous vous repentez d'un cœur sincère devant Moi, Je vous accepterai, Je vous jugerai favorablement car les portes du Ciel sont ouvertes, et J'entendrai vos prières car "Je vous regarde à travers la fenêtre et Je vous observe par la lucarne" (Chir Hachirim), jusqu'à ce que Je scelle Mon décret à Yom Kippour (...). » C'est à ce propos, conclut le Midrach, qu'il est dit « *Recherchez Hachem lorsqu'Il est présent* » et ce sont les Dix jours de repentir où Hachem est présent parmi vous.

« *La prière annule les mauvais décrets* » : la force de la prière durant cette période

Cette proximité particulière d'Hachem englobe, entre autres choses, le fait

qu'Hachem vient vers nous pour écouter notre prière, comme l'écrit Rabbénou Yona (Chaaré Techouva, 2, 14) : « Lors des Dix jours de repentir (...) il convient que chaque homme craignant D. réduise ses affaires afin d'épancher son cœur, de se répandre en prières, en suppliques. C'est un temps propice où la prière est entendue, comme il est dit : "*Au temps propice Je t'ai répondu et au temps de la délivrance Je te suis venu en aide.*" (Isaïe 49, 8) »

La terrible histoire qui suit se déroula voici environ trente ans à la Yéchiva de Gateshead. Cette année-là, un jeune Ba'hour de la ville décéda (à D. ne plaise). De ce fait, lors du passage de "Nétané Tokef" que l'on prononça lors de la prière des jours redoutables qui suivent, la ferveur des Ba'hourim de la Yéchiva fut tout à fait particulière : lorsqu'on arriva à la phrase "Ou Techouva Ou Téfila Ou Tsédaka Maavirim Ete Roa Ha Guézéra" (le repentir, la prière et la bienfaisance annulent les mauvais décrets), les montants du portail tremblèrent au son des cris qui retentirent dans l'enceinte de la Yéchiva. L'officiant, le Machguia'h Matatia Salomon (qui devint ensuite le Machguia'h de la Yéchiva de Lakewood) cria tellement fort cette phrase, que du sang gicla de sa gorge sur le livre de prières qui se trouvait lui, effaçant les mots "les mauvais décrets". De manière tout à fait extraordinaire, durant toute l'année qui suivit, personne ne décéda parmi tous les habitants juifs de Gateshead !

Il est courant, parmi les nations, que celui qui doit comparaître en jugement cherche à savoir qui sera son juge et par quel moyen, pécuniaire ou autre, il pourra tenter de le soudoyer, ce qui lui permettrait d'être acquitté. Il existe également un moyen (si l'on peut dire) de "soudoyer" Hachem, le Juge de toute la terre : grâce à la prière et aux actes de bienfaisance. La Guémara rapporte



(Brakhot 28b) que lorsque Rabbi Yo'hanane Ben Zakaï tomba malade, ses disciples vinrent l'assister. Lorsqu'il les aperçut, il se mit à pleurer.

« Flambeau d'Israël, lui dirent ses disciples, pilier de la droite, marteau puissant, pourquoi pleures-tu ?

- Si l'on m'emmenait devant un roi de chair et de sang, sur terre aujourd'hui et demain dans la tombe, dont la colère à mon encontre ne pourrait qu'être temporaire et qui, même en me condamnant à mort, ne m'affligerait pas un sort éternel, que je pourrais apaiser avec des paroles et soudoyer avec de l'argent, tout cela ne m'empêcherait pas de pleurer. A présent, comment ne pleurais-je pas lorsque l'on m'amène devant le Roi des rois, le Saint-Béni-Soit-Il, qui existe et vit éternellement, dont la colère est éternelle, qui peut me faire mourir pour l'éternité, et que je ne peux soudoyer ni par des paroles, ni par de l'argent ? »

Et le Maharcha d'expliquer : « Bien qu'il ait dit : "il est impossible de Le soudoyer par de l'argent ou de l'apaiser avec des paroles, comment ne pleurais-je pas", cela ne concerne que le monde futur, mais dans ce monde, on peut L'apaiser avec des paroles, à savoir la prière, et Le soudoyer avec de l'argent, par des actes de charité. »

Écoutons ces sages paroles et réveillons-nous tant qu'il est encore temps et que nous possédons encore un souffle de vie ! En particulier ces jours-ci, redoublons de prières et d'actes de bienfaisance, afin que notre jugement soit tranché en notre faveur !

Une année, à la fin du mois d'Av, le Nétivot Chalom tomba gravement malade. Alors qu'il était alité, les médecins décidèrent qu'il était indispensable de l'opérer sans attendre. Néanmoins, le Rabbi refusa qu'on l'opère jusqu'après les jours redoutables en arguant qu'à Roch Hachana, le jugement de l'homme est prononcé et qu'il a le pouvoir de le modifier. Lorsque ses proches se rendirent compte de la fermeté de sa décision, ils lui envoyèrent le médecin afin

qu'il lui définisse un régime et la conduite à suivre par rapport à la boisson et au sommeil jusqu'après les fêtes. La date de l'opération fut ainsi repoussée jusqu'au lendemain de Yom Kippour. Lorsque la date fatidique arriva, les médecins l'examinèrent à nouveau et, ô miracle, ils découvrirent que tout danger était passé et que l'opération n'était plus nécessaire. L'un d'entre eux s'exclama : « Le temps a joué en votre faveur (voulant signifier que le temps écoulé avait permis au corps de se rétablir) !

-Oui, répliqua le Rabbi, le temps a joué en ma faveur, le temps du mois d'Eloul, mois de la miséricorde, et celui de Roch Hachana et de Yom Kippour pendant lequel chacun peut agir pour changer en bien ce qui a été décrété à son encontre. C'est cela qui a "joué" afin que je me rétablisse entièrement, de manière aussi miraculeuse !

La Guémara (Roch Hachana 16b) enseigne que "le repentir, la prière et la charité annulent la rigueur du décret". Ces trois points sont à mettre en parallèle avec trois autres qui sont : le jeûne (repentir), la voix (prière) et l'argent (charité).

« Concernant le jeûne, écrit le Maharach de Belze, un homme pourra (parfois dans certaines conditions définies par les décisions, n.d.t) s'en exempter, en arguant qu'il n'a pas la force de jeûner à cause de sa faible nature. De même, pour ce qui est de l'argent, il pourra prétendre qu'Hachem ne l'a pas béni suffisamment dans ce domaine pour qu'il se permette de le distribuer aux pauvres. Cependant, que pourra-t-il répondre sur la voix de la prière qu'il est tenu d'élever devant Hachem ? C'est à ce propos qu'il est écrit : "Fais-Moi entendre ta voix car ta voix est Arev (agréable)" (Chir Hachirim 2, 14), "Arev" pouvant signifier également "garant", car la prière est alors la garantie du jeûne et de la charité lorsque ceux-ci sont absents.



La force du repentir, en particulier durant cette période

Le Rambam écrit dans les lois relatives au repentir (Tachouva 7, 6) : « Grand est le repentir car il rapproche l'homme de la Présence Divine, comme il est dit : "*Reviens Israël jusqu'à Hachem ton D.*", et encore "*Et vous n'êtes pas revenus jusqu'à Moi, parole d'Hachem*" (Amos 4, 6), et encore "*Si tu reviens Israël, parole d'Hachem, reviens à Moi*" (Jérémie 4, 1), ce qui signifie "Grâce au repentir, tu t'attacheras à Moi". Le repentir rapproche ceux qui sont éloignés. Hier, il était haï par Hachem, pris en horreur, repoussé et abominable. Aujourd'hui, il est aimé, agréable à Ses yeux, proche de Lui et l'objet de Son affection (...). »

En réalité, tout l'année, le Saint-Béni-Soit-Il attend patiemment Ses enfants, et dès qu'ils reviennent à Lui, Il les reçoit, comme nous l'enseignent nos Sages : « Je prends à témoin les Cieux et la Terre, que le Saint-Béni-Soit-Il attend et espère en les Bné Israël plus encore qu'un père attend son fils ou la femme, son mari. » (Tana De Bé Eliahou 31) Cependant, le repentir durant cette période est considéré comme étant "en son temps".

Une Guémara (Souca 52b) enseigne que, si l'on peut s'exprimer ainsi, le Saint-Béni-Soit-Il regrette d'avoir créé le Yétser Hara. A priori, cet enseignement demande à être éclairci. Comment expliquer qu'Hachem regrette ce qu'Il a accompli ? Rabbi Naphtali de Rafchitz, dans son ouvrage Zéra Kodech (Parachat Nitsavim), répond par la parabole qui suit : un père au cœur tendre avait confié à son jeune fils un grand couteau bien aiguisé. Le garçon, par manque de responsabilité dû à son âge, ne prit pas suffisamment garde et s'entailla les doigts d'une plaie profonde. Lorsque le père aperçut le sang qui coulait de la main de son fils bien-aimé, il eut de la peine d'avoir été la cause de sa blessure et regretta de lui avoir remis ce couteau dans la main.

Lorsque Saint-Béni-Soit-Il, Père miséricordieux, voit la souffrance de l'un de Ses fils qui a fauté et qui se repent de ses

actes, cela réveille au même instant une immense douleur (si l'on peut dire) dans le Ciel. Même le Saint-Béni-Soit-Il regrette d'avoir créé le Yétser Hara qui a séduit cet homme et l'a fait trébucher dans cette épreuve qu'il n'a pas su surmonter.

C'est dans ce sens que l'on peut expliquer le verset « *Hachem ton D. reviendra (grâce à) ton retour* » (Dévarim 30, 3) : si l'homme se repent d'un cœur sincère, cela entraîne qu'Hachem Lui aussi regrette d'avoir créé le Yétser Hara et qu'Il se lamente et pleure avec lui.

Dans la Jérusalem d'antan, vivait le Tsadik Rabbi Na'houm Yesser, une des personnalités importantes de la Hassidoute de Chtepenhet. Originaire de Russie où il avait habité de nombreuses années, il avait malheureusement assisté à la chute spirituelle de son propre fils (à D. ne plaise) qui s'était laissé entraîner par le communisme et avait complètement abandonné la voie de la Torah. Rabbi Na'houm ne parla jamais à quiconque de la souffrance que son fils lui avait causée en allant paître dans des champs étrangers, à l'exception d'une seule fois.

Ce fut lorsqu'il entendit un jour un groupe d'Avrékhim en train de discuter. L'un d'entre eux évoqua les paroles du Rambam rapportées plus haut, et tous s'étonnèrent : comment se pouvait-il qu'en un instant, le fauteur puisse passer du stade d'être "haï par Hachem objet d'horreur et d'abomination etc.", à celui d'être "aimé, agréable à Ses yeux, proche de Lui, etc." ?

Rabbi Na'houm s'écria alors d'un cœur enflammé : « Vous connaissez tous ce qui est arrivé à mon fils. Eh bien, s'il venait un beau jour frapper à ma porte en criant : "Papa, j'abandonne tout et je reviens à toi", combien mon amour pour lui en serait décuplé au point de ne pas me souvenir un seul instant de toutes les souffrances et de la peine qu'il m'a causées jusqu'à ce jour. Car je me réjouirai de le voir revenir à ses origines et reprendre la bonne voie. Il en est exactement de même pour le Saint-Béni-Soit-Il. Sa joie est immense (si l'on peut dire) de voir chaque juif qui revient à Lui. Cela ne fait pas de



différence si ce juif a un peu ou beaucoup fauté car, à présent, il regrette tout ce qu'il a fait et désire se rapprocher d'Hachem. Par cela, il suscite un amour immense d'un Père pour son fils, comme le rapporte le Midrach (cité plus haut) : "Je prends à témoin les Cieux et la Terre que le Saint-Béni-Soit-Il attend et espère en les Bné Israël plus encore qu'un père attend son fils ou la femme, son mari." »

Rabbi Moché de Kabrine expliqua une fois de la manière suivante la phrase prononcée dans les Ta'hanounim du lundi et du jeudi *הפוח ד בחשובה לקבל פושעים וחלואם כהלה נפשו* "Il ouvre Sa main au repentir pour recevoir les pêcheurs et les fauteurs, notre âme est stupéfaite de tant de tristesse". En nous apercevant qu'Hachem a la main grande ouverte pour accepter les fauteurs, quelle que soit leur situation, cela nous rend perplexe ! Pourquoi sommes-nous plongés dans la tristesse à cause des fautes que nous avons commises ? Pourtant, Hachem nous reçoit à bras ouverts et n'attend qu'une chose, que nous courrions vers Lui avec une joie immense. (C'est également la raison pour laquelle nous disons être "stupéfaits de tant de tristesse" et non pas de "tant de fautes". Car sur nos fautes, il nous est donné la force du repentir et il n'y a donc pas de quoi être stupéfait. Par contre, il y a lieu de s'étonner de la tristesse et du renoncement qui nous empêchent de revenir vers Hachem.)

Un Ba'hour vint un jour se plaindre devant le Av Beth Din de Tchébine de son triste sort : « Ma situation spirituelle est très difficile, lui dit-il, je ne vois aucun moyen de sortir de mes fautes !

- Ecoute cette histoire authentique lui raconta le Rav en guise de réponse : un juif marchait seul dans la rue en tenant de la main droite, un coq pour faire les Kaparot et de la main gauche, son livre de prières pour réciter le rituel correspondant. Soudain, il sentit que ses lunettes lui tombaient des yeux et, avant qu'il puisse les rattraper, elles se retrouvèrent par terre. "Bon, se dit-il, que vais-je faire à présent : poser le livre sur le sol, c'est profaner des paroles saintes, lâcher

le coq, il va s'enfuir. Avec quoi pourrais-je expier mes fautes ?"

- Et alors, que fit-il finalement ?, » lui demanda le Ba'hour.

Le Rav, au lieu de lui répondre, continua à lui décrire dans quelle situation misérable se trouvait cet homme.

« Et alors, que fit-il finalement ?, lui demanda à nouveau le Ba'hour.

- Je ne sais pas, lui répondit-il, mais je sais une chose : il n'est plus là-bas. Toi aussi, avec le repentir, tu mériteras bientôt de sortir de là où tu es ! »

Le Mabit, dans son ouvrage Beth Elokim (6), écrit quelque chose de très encourageant : les fautes de celui qui se repent entièrement sont effacées et, même s'il trébuche après à nouveau, à D. ne plaise, cela lui sera imputé comme la première fois qu'il faute, car toutes les dettes sont annulées par le repentir.

Rabbi Tsadok rapporte, pour sa part, dans son livre Taharat Hachavim au nom du Rav de Pano que le repentir n'a d'influence que sur les Bné Israël et non sur les nations du monde. Il demande d'après cela, comment cela se fait que les habitants de Ninvé (une ville de non-juifs, au temps du Prophète Yona, n.d.t) réussirent à annuler le décret de destruction qui pesait sur la ville grâce à leur repentir.

« En réalité, répond-il, le repentir est en mesure de déraciner complètement la faute rétroactivement. Cependant, cette force n'a été donnée qu'à Israël. Il demeure toutefois que même un non-juif peut annuler le châtiment qui pèse sur lui lorsqu'il corrige sa conduite. »

Cela pour nous enseigner la force du repentir, qui peut même parvenir à enlever la faute comme si elle n'avait jamais existé. Et, en outre, cela nous enseigne que même un repentir partiel a également la force d'annuler les mauvais décrets.



« Tout celui qui mange et boit le 9 Tichri » : la Mitsva de manger la veille de Yom Kippour

« Vous mortifierez vos âmes le neuf du mois » (Vaykra 23, 32)

Nos Sages demandent : est-ce donc le neuf que l'on jeûne ? C'est pourtant le dix que l'on jeûne ? C'est pour t'enseigner que tout celui qui mange et boit le neuf, on lui compte comme s'il avait jeûné le neuf et le dix.

Le Levouch (604, 1) demanda à ce propos pourquoi la Torah a exprimé cette Mitsva (de manger la veille de Yom Kippour) sous la forme d'un jeûne, et n'a pas dit clairement "vous mangerez le neuf du mois". C'est qu'en réalité, répond-il, la récompense d'une Mitsva dépend de l'effort fourni pour l'accomplir. Elle est donc plus importante lorsque cela représente une difficulté que lorsque cela a été facile. Le Saint-Béni-Soit-Il désira donner du mérite aux Bné Israël et augmenter leur récompense et c'est pour cela qu'Il leur a compté cette Mitsva comme s'ils l'avaient accomplie en jeûnant.

Certains commentateurs (cf. le Anaf Yossef sur Yoma 81b) expliquent que l'un des buts pour lesquels on mange la veille de Yom Kippour est de tranquiliser l'esprit de l'homme et de lui permettre de faire la paix avec son prochain. Ils vont même jusqu'à affirmer que l'expiation des fautes dépendrait plus du neuf Tichri que du dix, car c'est le neuf que les juifs doivent faire régner la paix entre eux. Car Rabbi Eléazar Ben Avaria enseigne dans la Guémara (Yoma 81b) que les fautes commises entre l'homme et son prochain ne sont pas absoutes par Yom Kippour tant que le fauteur n'a pas obtenu le pardon de la personne lésée. « C'est pour cela, expliquent-ils, que le Saint-Béni-Soit-Il a ordonné cette Mitsva de manger et boire en ce jour, afin que leur cœur soit réjoui. Ce sont souvent les personnes au ventre affamé qui s'irritent, comme il est dit "C'est dans la querelle que nous jeûnez" (Isaïe 58, 4), et le jeûne accentue les sujets de discorde. C'est à cette fin qu'Hachem a ordonné de manger, de

boire et de se délecter, car grâce à cela, on fera montre d'un regard plus avenant envers son prochain et on participera par-là, à l'union de tous les juifs qui pourront ainsi se présenter devant Hachem à Yom Kippour. »

Une raison supplémentaire est rapportée par Rabbi Yéhochoua de Belze : la Guémara (Brakhot 17a) enseigne que lors de chaque jeûne, il est bon de prononcer la prière suivante : « Maître du monde, il est dévoilé devant Toi qu'au temps où le Beth Hamikdach existait et qu'un homme fautait, il apportait un sacrifice dont on n'offrait que les graisses et le sang et Tu expiais ses fautes. A présent, à cause de nos fautes, notre Temple a été détruit et nous ne possédons ni Temple, ni Cohen pour expier nos fautes. Que ce soit Ta volonté que ma graisse et mon sang qui ont été diminués aujourd'hui soient agréés devant Toi, comme s'ils avaient été offerts sur Ton autel. »

Or, la nature fait en sorte que lorsqu'un homme jeûne, il consomme les graisses et le sang des repas qu'il a pris la veille, ce qui a la valeur d'un sacrifice d'une qualité exceptionnelle. Dès lors, il ne sied pas de manger la veille de Yom Kippour des repas profanes. Car comment pourrait-on ensuite en apporter les graisses et le sang en sacrifice ? C'est pourquoi, explique-t-il, la Torah a ordonné de manger le neuf Tichri afin que les graisses et le sang soient formés à partir d'un repas de Mitsva. Ils seront ainsi considérés comme ceux d'un sacrifice offert sur l'autel.

Le Chla'h rapporte pour sa part les paroles du Ramak dans son ouvrage Avodat Yom Hakippourim : « Le Jour Suprême, il est impossible de se réjouir à cause de l'anxiété due aux fautes pour lesquelles les yeux de tout Israël sont tournés vers leur Père Céleste. C'est pourquoi la Torah a fait précéder la Mitsva de manger le neuf, afin qu'on se réjouisse et que le jeûne du dix soit agréé. La mortification du dix ne serait en effet pas agréée à cause de l'inquiétude qui l'accompagne, si ce n'était grâce à la joie du neuf qui la précédait. Il en ressort que la joie



du neuf est liée au jeûne et au repentir du dix. »

Une idée semblable est rapportée par le Chaaré Techouva (Chaar 4, 8-9) qui écrit : « Celui qui mange la veille de Yom Kippour est considéré comme si on lui avait ordonné de jeûner le neuf et le dix et qu'il avait accompli ces deux jeûnes. Car il montre ainsi sa joie lorsqu'arrive le temps de son expiation. La deuxième raison en est que tous les autres jours de fête, nous fixons un repas en l'honneur de la joie de la Mitsva, car la récompense pour la joie d'avoir accompli une Mitsva est immense (...). Et puisque nous jeûnons à Yom Kippour, il nous a été ordonné de fixer le repas pour se réjouir de cette Mitsva, la veille de Yom Kippour. »

La joie possède un formidable pouvoir d'adoucir la rigueur des décrets. Certains en ont vu une allusion dans le verset (Téhilim 47, 7) "*Zamerou Elokim Zamerou*" (le terme *Zamerou* peut signifier à la fois entonner un air et à la fois "couper"), car grâce à la joie suscitée par les airs, il est possible de couper la mesure de rigueur (évoquée) par le nom Elokim.

Rabbi Mordékhai 'Haïm de Salonime avait coutume de raconter à chaque Séoudat Hamafséket la veille de Yom Kippour, la célèbre parabole suivante : un homme possédait un coq qu'il chérissait comme la prune de ses yeux. Il le nourrissait, lui donnait à boire, l'habillait, le couvrait et subvenait à tous ses besoins. Un jour, le voleur attiré de la ville se mit à convoiter la précieuse volaille et il décida de "l'adopter" de force. Après tout, en quoi était-il différent de son propriétaire ? Il mit son idée à exécution, fractura la porte de ce dernier au beau milieu de la nuit et "s'appropriâ" le fameux coq.

Le maître de maison remua les Cieux et la Terre afin d'attraper le malfaiteur, mais sans succès. Pendant ce temps, ce dernier se retrouva chez lui avec le coq sans savoir

comment s'en occuper. A cause du manque de nourriture et d'eau, celui-ci s'affaiblit de jour en jour. Voyant qu'il ne restait pas d'autre alternative, il se décida finalement à l'amener chez le Cho'hète pour en récupérer ce qui pouvait l'être.

Alors qu'il se trouvait chez celui-ci, le propriétaire du coq entra soudain et reconnu son bien. Il se mit à crier au voleur, et le somma de lui rendre immédiatement son coq. Cependant, le voleur sans ciller le moins du monde, nia formellement son forfait et se justifia en arguant que le coq qui avait été dérobé était bien gras alors que celui-ci était maigre et faible.

Le propriétaire, sans renoncer, s'écria : « Non seulement tu me l'as volé, mais en plus, tu m'as causé un préjudice en le faisant maigrir ! »

Le Cho'hète, voyant que la situation était inextricable, les renvoya tous les deux chez le Rav de la ville afin qu'il statue qui avait raison. Lorsque ce dernier entendit les arguments de chacun, il ne sut quoi décider puisque les deux plaignants semblaient sûrs d'eux-mêmes. Soudain, il eut une idée : il ordonna que l'on délie les pattes du coq pour voir vers qui il allait courir. La chose fut faite et, bien sûr, le coq revint tout naturellement chez son propriétaire d'origine !

Rav Mordékhai conclut en pleurant à chaudes larmes : « Toute l'année, le Satan, qui n'est autre que le Yétser Hara, réussit à emprisonner l'homme dans ses filets. Il l'affaiblit et lui coupe les jambes en le faisant fauter. Toutefois, lorsqu'arrive Yom Kippour et que le Saint-Béni-Soit-Il asperge les Bné Israël d'eaux pures et les lave de leurs fautes, Il délie par cela toutes les cordes du Satan et de son triste cortège et, sur le champ, chaque juif retourne chez Hachem avec amour et joie !

